

## **Service « Contrats »**

Accéder à la demande de création de contrat dans le cas d'un premier contrat auprès d'un des fonds gérés par la DPS (à partir des identifiants Net Entreprises)

Version février 2023

## employeurs publics



## **Sommaire**

01

<u>Demander la création d'un contrat pour votre établissement</u> <u>contexte & déroulé de la demande</u>

02

Accéder à la demande de création

03

La demande de création

04

Après l'envoi de la demande de création

## O1 Contexte & déroulé





## Demander la création d'un contrat pour votre établissement

#### Contexte

Le service « Contrats » permet aux employeurs de demander, depuis la plateforme PEP's, la création d'un contrat d'immatriculation auprès d'un des fonds géré par la Direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts.

Jusqu'en février 2023, ce service n'était accessible qu'aux employeurs disposant d'au moins un contrat auprès d'un des fonds gérés sur la plateforme.

Depuis février 2023, les employeurs *ne disposant* <u>d'aucun contrat</u> <u>auprès</u> <u>des fonds gérés</u> pourront effectuer leur première demande de création de contrat via la plateforme en utilisant leurs identifiants Net-Entreprises.

#### Les prérequis pour pouvoir effectuer cette démarche :

- 1. Vous devez disposer d'identifiants d'accès à la plateforme Net-entreprises.
  - Dès lors, vous pouvez vous connecter à la plateforme PEP's soit via:
    - la page d'accueil de PEP's avec vos identifiants Net-entreprises (cf. page 7),
    - votre compte Net-entreprises en cliquant sur la pastille

Vos déclarations



2. Votre établissement doit répondre à certains critères.





## Demander la création d'un contrat pour votre établissement

## Déroulé de la demande



#### Au cours de la demande

Les informations que vous avez renseignées sont contrôlées :

- Contrôles non satisfaits : soit **votre établissement n'a pas pu être identifié** <u>cf. page 8</u> soit **il ne répond pas aux critères pour poursuivre votre démarche** <u>cf. page 9</u> de demande de création d'un contrat en ligne
- Contrôles satisfaits <u>cf. page10</u>: vous pouvez poursuivre votre demande en suivant les étapes décrites <u>en page 12</u>

#### Une fois votre demande envoyée

- Elle est « en attente » cf. page 15 pendant la durée de son étude par le service gestionnaire,
- Vous pouvez accéder à la plateforme PEP's à partir de vos identifiants Net-Entreprises pour suivre l'avancement de son traitement,
- A noter que : le premier utilisateur qui se connecte sur la plateforme PEP's après l'envoi de la demande est l'administrateur de la plateforme pour son établissement : son compte PEP's est créé à partir des informations qu'il renseigne (cf. page 17)

Pour les utilisateurs suivants, leur compte PEP's sera créé avec un profil « Utilisateur »

- A ce stade les seules données restituées sont celles relatives à la demande sur la page « Contrats :
  - Cliquez sur votre identifiant PEP's en haut à droite pour accéder au menu « Mon établissement »
  - Puis dans la colonne de gauche, sur « Contrats »





Mon compte

Mon établissement



Février 2023

#### Une fois votre demande instruite par le service gestionnaire

Un courriel vous est envoyé indiquant les suites données à votre demande.

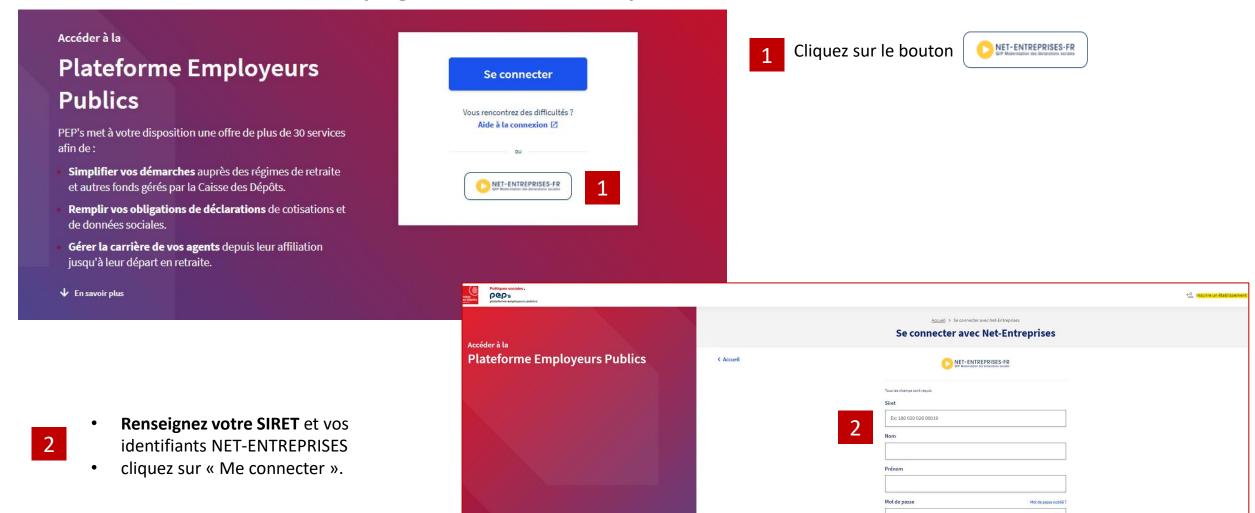
# 02

Accéder à la demande de création de contrat





## via la page d'accueil de la plateforme

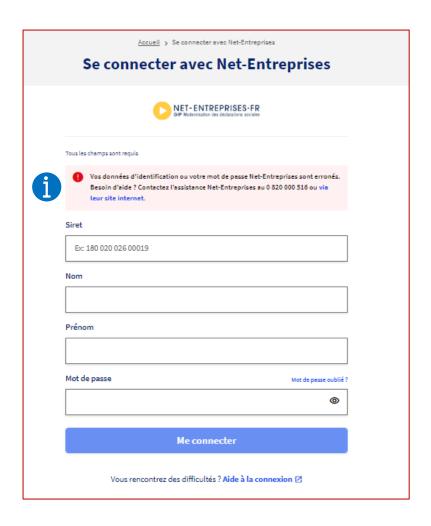


Me connecter





## Problème(s) d'identification de l'employeur

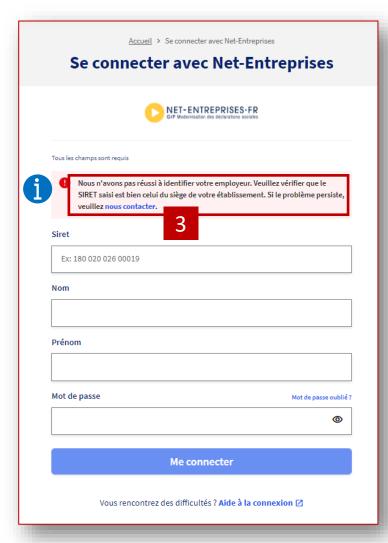


- Les informations saisies <u>(cf. page précédente</u> 2 <u>)</u> sont contrôlées. Un message d'erreur peut vous être restitué à l'issue de ces contrôles.
- En fonction du problème rencontré, d'autres messages d'erreur peuvent être affichés :
  - Nous n'avons pas réussi à vous identifier. Veuillez vérifier les informations saisies. Besoin d'aide ? Contactez l'assistance Net-Entreprises au 0 820 000 516 ou via leur site internet.





## Motifs de rejets : l'employeur ne remplit pas les critères attendus



Pour ce motif quand vous cliquez sur « Nous contacter » : vous êtes renvoyés sur la FAQ pour plus de précisions sur les modalités d'inscription à la plateforme

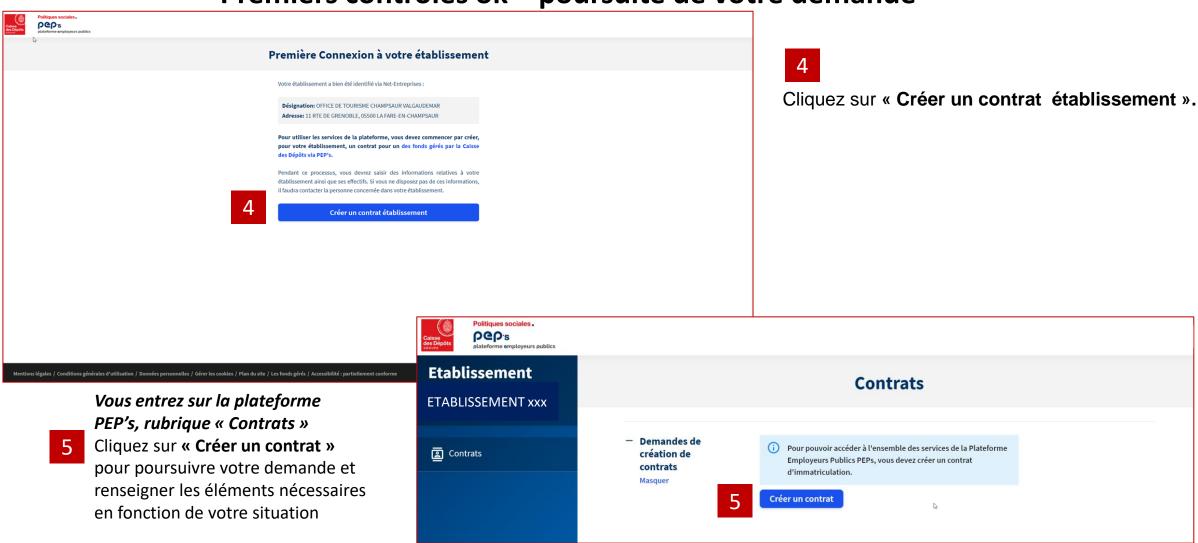


- Les informations saisies (cf. page précédente 2 ) sont contrôlées.
  Un message d'erreur peut vous être restitué à l'issue de ces contrôles.
- En fonction du problème rencontré, d'autres messages d'erreur peuvent être affichés :
  - La catégorie juridique de votre employeur ne vous permet pas de vous connecter à la plateforme PEPS. Si vous désirez vous inscrire, veuillez écrire à l'adresse mail suivante: immatriculation-employeur@caissedesdepots.fr.





Premiers contrôles ok – poursuite de votre demande



O3

La demande de création





La demande de création du contrat se déroule en 4 étapes pendant lesquelles vous êtes guidé :



Etape 1

Vérifier les informations de l'établissement (cf. page 13)

Si les informations ne sont pas conformes, cliquez sur le lien

« nous contacter »



Etape 2

Renseigner le motif de la demande (cf. page 13)



Etape 3

Renseigner les informations sur vos effectifs



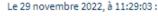
Etape 4

Finaliser votre demande avec l'envoi de pièces justificatives (cf.

page 14)

L'utilisateur certifie sur l'honneur l'authenticité des éléments déclarés lors de sa demande de création de contrat d'immatriculation dématérialisé, au nom et pour le compte de l'organisme dont il est le représentant dûment habilité.

Pour ce faire, l'utilisateur habilité devra cocher la mention ci-contre affichée à la fin du parcours de demande de création de contrat « Envoyer votre demande » (cf. étape 4 dans ce document)





Je certifie sur l'honneur l'authenticité des éléments déclarés dans le formulaire de demande d'adhésion sous format dématérialisé, au nom et pour le compte de l'organisme dont je suis un représentant dûment habilité. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en matière sociale (article L.114-16-2 du Code de la Sécurité sociale, articles L 313-1, L313-2, L 441-1, L 441-6 et L 441-7 du Code pénal). Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes en droit d'obtenir communication et éventuellement rectification de toute information concernant votre organisme et figurant dans nos fichiers.

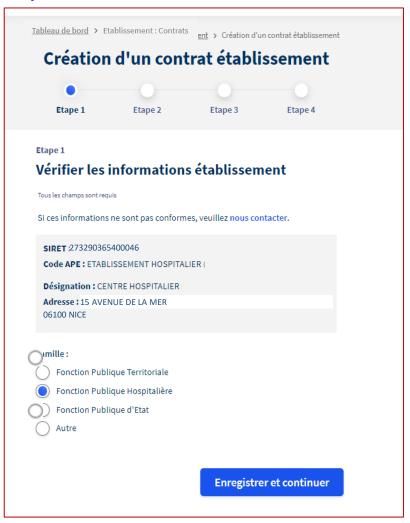




## Demande de création d'un contrat Etapes 1 et 2



#### **Etape 1**



#### Etape 2







## Etape 2 - 6 motifs de création d'un contrat

Votre demande de création de contrat concerne :
Une reprise d'activité et/ou de personnel d'autre(s) établissement(s)
L'accueil de nouveaux agent(s), fonctionnaire(s), contractuel(s) ou élu(s)
L'accueil d'agent(s) percevant uniquement des indemnités
L'accueil d'agent(s) en détachement
Une validation de périodes d'auxiliaire ou de contractuel
Un autre motif



Consultez le mode opératoire détaillé relatif aux 6 motifs de création d'un contrat d'immatriculation

- Une reprise d'activité de personnel d'autre(s) établissement(s): Je suis employeur et mon établissement reprend l'activité et/ou le personnel d'autres établissements suite à transformation juridique, fusion, dissolution ou scission.
- L'accueil de nouveaux agent(s), fonctionnaire(s), contractuel(s) ou élu(s): Nouvel employeur, je vais embaucher de nouveaux agents, fonctionnaires titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale ou hospitalière, contractuels de droit public, praticiens hospitaliers, contrats aidés ou élus.
- L'accueil d'agent(s) percevant uniquement des indemnités : Je suis un employeur doté de la personne morale et je dois embaucher un fonctionnaire à qui je ne verse que des indemnités, primes ou des rémunérations accessoires soumises à cotisations RAFP.
- L'accueil d'agent(s) en détachement : Je suis employeur de la fonction publique (territoriale, hospitalière ou Etat), je vais embaucher un fonctionnaire détaché d'une fonction publique différente.
- Une validation de périodes d'auxiliaire ou de contractuel: Je suis employeur et suis redevable de contributions rétroactives suite à validation de périodes d'un agent qui a accompli ses services dans ma collectivité
- Un autre motif





### Finalisation de la demande





6 Cliquez pour revenir sur la page « Contrats » ci-contre

Février 2023

- Le statut de votre demande est en attente : elle est en cours d'étude par le service gestionnaire.
  - Vous recevrez un courriel vous indiquant si elle a été acceptée ou non. Vous pouvez vous déconnecter.
- Pour déposer les pièces justificatives qui vous sont demandées



04

Après l'envoi de la demande de création



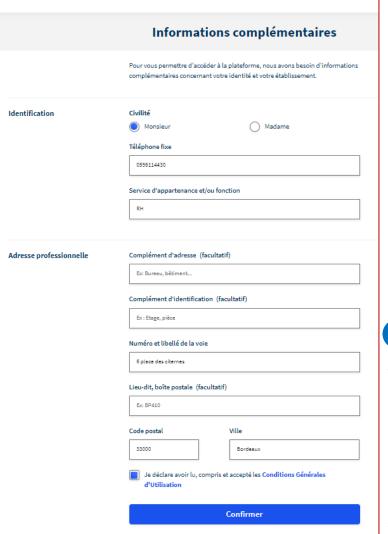


## Création compte utilisateur PEP's

	Informations complémentaires
	informations complementaires
	Pour vous permettre d'accéder à la plateforme, nous avons besoin d'informations complémentaires concemant votre identité et votre établissement.
Identification 7	Civilité  Monsieur  Madame
	Téléphone fixe
	EX. 0030214223
	Service d'appartenance et/ou fonction
	Ex: Ressources Humeines
Adresse professionnelle	Complément d'adresse (facultatif)
	Ex: Bureau, bâtiment
	Complément d'identification (facultatif)
	Ex: Etage, pièce
	Numéro et libellé de la voie
	Exc 6 place des citernes
	Lieu-dit, boîte postale (facultatif)
	Ex: BP410
	Code postal Ville
	Ex: 33000 Ex: Bordeaux
	Je déclare avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales d'Utilisation
	Confirmer

7

Renseignez les champs de la page ci-contre pour création de votre compte utilisateur PEP's.





Si vous êtes le premier utilisateur de votre établissement à vous connecter après envoi de la demande d'immatriculation, vous êtes créé en tant qu'administrateur (cf. page suivante)



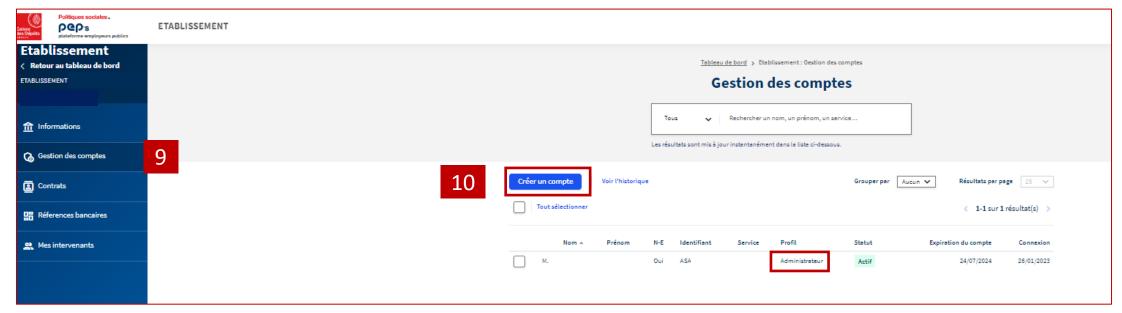


## Création compte utilisateur PEP's





Sur la page « Tableau de bord », activez la flèche et cliquez sur « Mon établissement »



- Puis cliquez sur « Gestion des comptes »
- Vous pouvez créer d'autres comptes utilisateurs: en tant qu'administrateur, vous avez en charge la gestion des comptes utilisateurs PEP's pour les autres agents de votre structure consultez le quide de l'administrateur PEP's, disponible sur la plateforme